

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

**Concours de photos
Lauréat :
Jean Romain**



**Tentez votre chance et
envoyez-nous
vos clichés !**

numéro 38 – mai 2024

Moments forts

Votations fédérales du 9 juin 2024

**122^{ème} Festival des fanfares des
districts de Sierre et Loèche**

**Cartes multicours (bus SMC)
à prix préférentiels**

**A la rencontre de Maurice Masserey
de Venthône**



**Noble
Contrée**
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

En ce mois de mai, Noble-Contrée revêt son costume de fête. Notamment du côté de Venthône, où le son des fanfares des districts de Sierre et Loèche résonnera dans le cadre du 122^{ème} festival des musiques. Les membres de la Fanfare "Union" de Venthône ont mis les petits plats dans les grands pour organiser trois jours de fête inoubliables.

Dans nos trois villages, la fête des voisins sera également l'occasion de se réunir avec les personnes de son immeuble ou de son quartier, autour du verre de l'amitié. Vous trouverez également votre bonheur parmi les autres manifestations organisées par nos sociétés villageoises.

Dans ces colonnes, retrouvez aussi notre entretien avec Maurice Masseur, notre agent de police qui s'apprête à profiter d'une retraite bien méritée après 40 ans de service. Nous l'avons rejoint sur ses terres à Darnona pour évoquer son parcours et ses projets de retraité actif.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de votre journal communal.

Chargée de communication

Anaïs Zufferey

Appel aux entreprises et commerces de Noble-Contrée

Vous gérez une entreprise située sur le territoire de Noble-Contrée ? Notre commune prévoit la publication d'un dépliant présentant les entreprises et les commerces locaux dans le journal de cet été.

Si vous n'avez pas reçu de courrier dans ce sens alors que vous souhaitez que votre entreprise y figure, nous vous remercions d'envoyer vos coordonnées (nom de l'entreprise, prénom et nom du responsable, coordonnées de contact (adresse postale, téléphone, e-mail)) à l'adresse communication@noble-contrée.ch d'ici au 5 juin 2024.

Votations fédérales du 9 juin 2024

Le dimanche 9 juin prochain, les citoyens seront appelés aux urnes pour se prononcer sur les quatre objets fédéraux suivants :

- Initiative populaire "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)"
- Initiative populaire "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)"
- Initiative populaire "Pour la liberté et l'intégrité physique"
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil, installé dans l'ancienne Poste de Veyras. Vous pouvez vous y rendre durant les horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 8h à midi et le mercredi de 13h30 à 18h. Le vendredi 7 juin 2024, le dépôt est aussi possible jusqu'à 17h.

Le jour du scrutin, il vous est également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 9 juin de 9h30 à 11h30. Les citoyens se présentent avec leur propre feuille de réexpédition.

Pour rappel l'étiquette autocollante personnelle a été supprimée, toutefois vous devez continuer à signer votre feuille de réexpédition.

Vivre-ensemble Fête des voisins

La prochaine édition de la fête des voisins se déroulera le vendredi 24 mai prochain en fin de journée. Le but est d'aller à la rencontre de ses voisins et de partager quelques moments pour favoriser la convivialité et renforcer la solidarité de proximité.

Les personnes souhaitant organiser une rencontre peuvent se rendre dans leur commerce local (Edelweiss Market à Miège et Venthône, Volg à Veyras), du 15 mai au 24 mai 2024. Un sac de kit de démarrage leur sera remis gratuitement.

Les participants sont également invités à participer au concours de photos en immortalisant un moment sympathique de leur fête. A la clé, vous pourrez peut-être remporter un bon d'achat dans votre commerce

local (un gagnant par village). Pour ce faire, il suffit d'envoyer votre cliché à l'adresse communication@noble-contrée.ch jusqu'au 3 juin 2024. Les gagnants seront avisés personnellement.



122^{ème} Festival des fanfares des districts de Sierre et Loèche à Venthône

Le village de Venthône sera en fête les 17, 18 et 19 mai prochains, avec trois jours de divertissement éclectique, mettant en vedette des musiciens locaux et internationaux dans un cadre enchanteur.

Le festival débutera le vendredi soir avec le spectacle de l'École de Musique de la Noble-Contrée, sous la baguette de son directeur Jonas Frossard. Samedi, la journée sera marquée par une série de concerts gratuits en plein air, permettant au public de découvrir de nouveaux talents tout en profitant du soleil printanier. En soirée, la scène s'animera avec des performances électrisantes sous la tente principale. Des groupes dynamiques tels que Manau, Sneaky Funk Squad, Chris and the Rocking Rollators et DJ Axl enflammeront la foule jusqu'au petit matin.

Le dimanche, le festival célébrera la tradition avec la journée des fanfares des districts de Sierre et Loèche. Les traditionnels défilés traverseront le village en musique à partir de 9h. Dès midi et tout au long de l'après-midi, les sociétés donneront leurs concerts sous la cantine ainsi qu'à l'Église de Venthône. La journée se terminera

par une soirée de clôture animée par DJ Axl pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit.

Les billets pour les concerts de samedi (Manau, etc.) sont disponibles en prélocation sur le site www.union-venthone.com ou à acheter directement sur place, pour une soirée musicale qui s'annonce magique.



Cartes multicourses (bus SMC) à prix préférentiels

Afin de promouvoir l'utilisation des transports en commun, notre commune propose, en collaboration avec la Compagnie SMC, des cartes multicourses de bus à des prix défiant toute concurrence :

- Carte de 6 courses "plein tarif" pour CHF 10.- (au lieu de CHF 26.-) ;
- Carte de 6 courses "demi-tarif" pour CHF 5.- (au lieu de CHF 13.-).

La vente de ces cartes s'effectue exclusivement à notre guichet d'accueil communal, selon les conditions suivantes :

- Offre réservée aux habitants de Noble-Contrée, dans la limite du stock disponible ;
- 5 cartes au maximum peuvent être achetées par le même ménage ;
- Cartes transmissibles et valables sur tout le secteur de Noble-Contrée, depuis et jusqu'à Sierre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser auprès de notre Conseiller communal M. Justin Métrailler par téléphone au 079 586 89 53 ou par e-mail à justin.metrailler@noble-contrée.ch .



Initiation à la musique Ecole de Musique de la Noble-Contrée (EMNC)

L'EMNC propose des cours de musique pour les enfants et les adultes. Les inscriptions pour la nouvelle saison sont ouvertes jusqu'au 3 juin 2024.

Durant cette période, les enfants intéressés ont la possibilité de

venir à l'école pour participer à un cours "test" de l'instrument de leur choix (guitare, piano, saxophone, percussions, etc.).

Pour tous renseignements, M. Jonas Frossard, directeur de l'EMNC, se tient à votre disposition au 079 782 85 90.

A la rencontre de Maurice Masserey de Venthône

Ce n'est pas au poste de police, mais sur ses terres à Darnona que Maurice Masserey nous a donné rendez-vous. Vêtu de ses habits de fonction, il revient sur sa carrière professionnelle et ses plans de retraite qui s'annonce active. Si son nom est commun à Venthône, ses racines sont à moitié canadiennes. "Mon père Michel Masserey est parti en 1951 au Canada pour trouver du travail et il y a rencontré l'amour, ma mère, Norma Lafrenière". Maurice naît en 1959 dans une fratrie de 5 enfants. En 1972, la famille revient vivre en Suisse.

En 1977, il décroche son CFC à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf. En 1983, alors qu'il avait le projet de reprendre l'exploitation familiale au Canada, une autre occasion se présente. La marque Ricola recherche des exploitants en Suisse pour cultiver des plantes. C'est le début d'une longue collaboration au cours de laquelle Maurice et son épouse Marie-Christine cultivent des herbes médicinales et condimentaires.

En 1984, il débute alors son métier de policier, lorsque le Président de Venthône de l'époque, M. Alcide Follonier, le démarque. "La commune cherchait un garde-champêtre et une personne pour gérer le Château de Venthône ainsi que les parkings", se souvient celui qui devient alors le premier agent de police du village. S'en suit une formation cantonale de policier à Sion. Quel est le secret d'une telle longévité

professionnelle ? "Ce qui m'a aidé pendant toutes ces années, c'était de connaître pas mal de gens de nos trois villages de Miège, Venthône et Veyras, pour créer un vrai dialogue."

Lorsqu'il rangera fin mai son uniforme de policier, Maurice continuera à entretenir ses plantes médicinales, à faire visiter son exploitation agricole aux visiteurs et prendre soin de ses animaux. Avec son épouse, ils gèrent également une maison d'hôte. "Je suis content de ma carrière, même si cela me fera un petit pincement au cœur au moment de partir. Mais tout est passé si vite !".

La commune remercie sincèrement Maurice Masserey pour son engagement sans faille, sa grande disponibilité et sa fidélité. Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite !



Maurice Masserey et une partie de son bétail

Actualités de nos sociétés

Concert classique à l'Eglise de Venthône : Le Quatuor du Temps vous propose un concert classique à quatre voix le samedi 11 mai prochain à 17h à l'Eglise de Venthône. Un moment hors du temps ponctué des lectures de la comédienne Mme Sandrine Strobino. L'entrée sera libre et un chapeau sera à votre disposition à la sortie.

Société de tir de Noble-Contrée : Avis aux personnes concernées, le tir en campagne se déroulera le vendredi 24 mai 2024 de 18h15 à 20h15 au stand de Miège. Le tir obligatoire se déroulera quant à lui le vendredi 23 août 2024 de 18h15 à 20h15 au stand de Miège. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la société www.tirnoblecontrée.ch.

Concerts en commun des chœurs mixtes de Muzot et la Cécilienne de Venthône : Les chorales de Veyras et de Venthône unissent leur voix le temps de deux concerts sur le thème du train. Une cinquantaine de chanteurs se produiront sous la direction de Mme Sandrine Barras et de M. Nicolas Jacquier, le samedi 25 mai à 20h à l'Eglise de Veyras et le dimanche 26 mai 2024 à 17h à l'Eglise de Venthône.

Agenda des manifestations

9, 16, 23 et 30 mai : Nomad' Bar

11 mai : Concert du Quatuor du Temps,
Eglise de Venthône

17, 18 et 19 mai : 122^{ème} Festival des fanfares des districts de Sierre et Loèche, Venthône

24 mai : Fête des voisins

Concerts en commun des chœurs mixtes de Muzot et la Cécilienne :

25 mai, Eglise de Veyras

26 mai, Eglise de Venthône

26 mai : Loto de l'Echo de Miège, salle polyvalente de Miège

31 mai : Vernissage de l'exposition en hommage au photographe Gilbert Vogt, Galerie du Château de Venthône

Ce journal mensuel informe nos habitants des actualités sociales, politiques et économiques de Noble-Contrée. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contrée.ch.

noble-contrée.ch

f @noblecontrée

ig @noblecontrée

in Commune de Noble-Contrée

Téléchargez notre application mobile en scannant les QR codes suivants :



App Store



Google Play

Impressum

Tirage : 2'280 exemplaires

Prochaine parution : 10 juin 2024

Délai de rédaction : 17 mai 2024

Imprimerie : Schoechli, Sierre